



Consulat général de Belgique à

Attestation d'installation commune pour les membres de la famille du personnel diplomatique et consulaire ou les personnes envoyées en mission de coopération.

(art. 18, §3, 7° & 8°, AR du 16.07.1992 relatif aux registres de la population et au registre des étrangers)

Le Consulat général de Belgique à _____ déclare sur la base des données et documents disponibles, que

Nom :
Prénoms :
Né à
Le
Numéro du Registre national

appartenant à la catégorie de personnes mentionnées à l'art. 18, §3, 7° ou 8° de l'arrêté royal du 16.07.1992 relatif aux registres de la population et au registre des étrangers résidant à l'étranger à

cohabite à l'adresse ci-dessus avec

MEMBRE DE LA FAMILLE UNI PAR UN MARIAGE OU PAR UN PARTENARIAT ENREGISTRÉ

Nom :
Prénoms :
Né à
Le
De nationalité

MEMBRES DE LA FAMILLE

Nom :
Prénoms :
Né à
Le
De nationalité
Lien de parenté

Nom :
Prénoms :
Né à
Le
De nationalité
Lien de parenté

Nom :
Prénoms :
Né à
Le
De nationalité
Lien de parenté

Nom :
Prénoms :
Né à
Le
De nationalité
Lien de parenté

Cette attestation a été établie sur base de documents probants présentés par l'intéressé.

Délivrée à le

